

18/03/2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le **19 MARS 2022**

ID : 056-215601626-20220315-DB20220328-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE JEAN MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Absente : Patricia QUERO-RUEN

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absente : 01

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°28

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE JEAN MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

LORIENT HABITAT a obtenu un permis de construire n° PC n°05616221L0087 pour le site rue Jean Moulin le 28 Décembre 2021 pour la construction d'un collectif comprenant 19 logements dont 9 logements locatif social. Le projet est en performance E3C1. Les 10 logements en accession sont proposés à la vente en Bail Réel Solidaire.

Sur les 9 logements sociaux, le programme est financé en PLUS pour 3 logements (1 T2, 1 T3, 1 T4) et en PLAİ pour 6 logements (dont 3 T2, 2 T3, et 1 T5).

La surface habitable est de 552.50 m², la subvention est donc de 19 337.50 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 3 mars 2022;

Vu la demande de Lorient Habitat;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Lorient Habitat pour la production de 9 logements dont 3 financés en PLUS et 6 financés en PLAİ.

Patricia QUERO-RUEN étant sortie de la salle du Conseil municipal ;

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire